Privilège-M. Gagliano

LA LETTRE DONT ON AURAIT ENVOYÉ COPIE AU DÉPUTÉ

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, dans la lettre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a envoyée à M. Wawryshyn le 14 novembre, il dit qu'on m'en a envoyé copie. Le ministre pourrait-il expliquer pourquoi il dit qu'on m'en a envoyé copie alors qu'en fait ce n'est pas le cas?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Tout d'abord, monsieur le Président, je vais me renseigner à ce sujet. Mais peut-être que le moyen le plus efficace d'envoyer du courrier au député est de le mettre dans une enveloppe brune anonyme.

Des voix: Oh, oh!

LE MULTICULTURALISME

LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS SIKHS—LA DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai une question pour le secrétaire d'État et ministre responsable du Multiculturalisme. Le ministre sait que la Fédération des sociétés sikhs du Canada a demandé il y a plusieurs mois des subventions pour financer plusieurs projets communautaires et que tous les partis de la Chambre ont appuyé cette demande. Le ministre certifiera-t-il à la Chambre cet après-midi qu'il a l'intention de favoriser l'harmonie sociale au Canada en prenant tout de suite des mesures positives pour répondre à la demande de la Fédération des sociétés sikhs du Canada?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je peux assurer au député que nous promouvrons cette cause. Les fonctionnaires de mon ministère étudient actuellement la question et je peux garantir au député que nous prendrons les mesures appropriées dès que possible.

M. le Président: Le député de Thunder Bay—Nipigon peut poser une petite question.

LE PROJET DE CRÉER UNE CHAIRE D'ÉTUDE SIKH

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le ministre certifiera-t-il aux Sikhs du pays qui ont recueilli des fonds pour la création d'une chaire d'étude sikh, à l'Université de la Colombie-Britannique que son ministère examinera d'un oeil favorable leur requête à ce sujet.

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État): Monsieur le Président, je peux l'assurer au député. C'est un sujet qui m'intéresse personnellement et qui intéresse, bien sûr, la communauté sikh.

[Français]

LA CONSOMMATION

LA DISPONIBILITÉ DE CERTAINS MÉDICAMENTS

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations et je la fais dans le contexte où les libéraux et les socialistes s'opposent à l'implantation de l'industrie pharmaceutique au Québec et au Canada. Monsieur le ministre, est-ce que vous pourriez dire aux Canadiens qui sont, par exemple, victimes de la maladie d'Alzheimer et de la maladie du SIDA où ils peuvent trouver les médicaments les plus appropriés dans la conjoncture actuelle?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, l'honorable député de Lévis soulève une bonne question. Je veux rassurer tous les Canadiens en disant qu'ils auront accès à tous les nouveaux médicaments selon la loi proposée. La santé des Canadiens va sûrement être meilleure avec nos propositions.

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON PRÉTEND QUE LA CRÉDIBILITÉ D'UN DÉPUTÉ A ÉTÉ MISE EN DOUTE—DÉCISION DU PRÉSIDENT

M. le Président: Je signale aux députés que je suis prêt à répondre à la question de privilège soulevée par le . . .

[Français]

député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano). J'ai étudié très attentivement son exposé, ainsi que la réplique de l'honorable ministre du Revenu national (M. MacKay). J'ai aussi étudié la réponse du ministre à la question soulevée par l'honorable député de Timiskaming (M. MacDougall). arrive souvent dans un tel cas que deux personnes, dans même événement, aient des comptes rendus tout à fait honnétes, même s'ils diffèrent l'un de l'autre. Les divergences de vues au sujet de faits et de détails ne sont pas rares à la Chantbre et ils ne constituent pas inévitablement une violation du privilège.

[Traduction]

Le député a traité dans sa question d'une affaire dont le ministre a reconnu l'importance. Les divergences d'opinion su les questions de fait, quelles qu'elles soient, ne constituent cependant pas une atteinte aux privilèges. La présidence n'a donc pas à trancher ce différend.

Encore une fois, le député doit bien comprendre que la présidence sait combien son intervention était sérieuse, mais les privilèges ne sont pas en cause dans les circonstances.